



Paris, le 28 mars 2022

**Compte-rendu de la commission consultative
Fonds de Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger – STAFE**

Paris, le 16 mars 2022

Présidée par M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises, la commission consultative du fonds de Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE) est réunie le mercredi 16 mars à 8h. Cette réunion fait suite à une première réunion avec la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire tenue le 11 mars, et à une réunion complémentaire menée par le cabinet du Ministre délégué le 15 mars.

Participaient à la Commission en tant que membres de droit :

M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises
Mme Marie-Christine HARITCALDE, membre élu de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)
Mme Gaëlle LECOMTE, membre élu de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)
Mme. Élise LEGER, membre élu de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)
M. Philippe MOREAU, représentant de l'association Français du Monde-ADFE
M. Jean-Louis MAINGUY, représentant de l'association Union des Français de l'Étranger (UFE)
Mme Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)
M. Daniel WESTERINK, Adjoint au sous-directeur du budget, Chef de bureau du budget (DAF)

Assistaient également aux travaux de la commission consultative :

M. Christopher WEISSBERG, Conseiller auprès du Ministre délégué chargé des Français de l'étranger
M. Raphaël TRANNOY, Directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)
Mme Diane ROESER, Cheffe de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (DFAE/MASAS)
M. Carl POIRIER, Adjoint à la cheffe de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (DFAE/MASAS)
Mme Chun-Mee CHALINE, Rédactrice (DFAE/MASAS).

En ouverture de séance, le Ministre délégué annonce que cette réunion de la commission consultative a pour objet de réaliser un examen complémentaire des dossiers à celui effectué lors de la réunion du 11 mars. Ce premier examen avait fait ressortir des différences d'appréciation des critères d'éligibilité du dispositif STAFE entre, d'une part, les élus et les représentants des associations nationales représentatives des Français établis hors de France et, d'autre part, l'administration.

Le Ministre délégué fait le constat que le nombre de projets diminue chaque année et qu'une appréciation trop restrictive des critères ne pourrait qu'amener le nombre de projets à diminuer encore les années suivantes. Il rappelle que les projets doivent être étayés et que, s'agissant d'argent public, son rôle est de s'assurer de la bonne gestion des crédits. Il rappelle également que ce dispositif supplée la réserve

parlementaire pour des projets relevant tant du P151 que du P185 ; est en revanche mis de côté tout projet de coopération relevant du P209.

Mmes HARITÇALDE, LECOMTE et LEGER ont participé le 15 mars à deux réunions conduites par le conseiller du Ministre délégué, M. WEISSBERG, en présence de M. PRIETO, chef du service des Français à l'étranger (Mmes LECOMTE et LEGER le matin, Mmes HARITÇALDE et LEGER l'après-midi).

Le Ministre délégué rappelle que lors de ces réunions tenues la veille, 31 projets qui avaient été proposés au rejet le 11 mars ont été réintégrés.

Il propose aux membres de la commission de regarder ensemble les 80 projets qui demeurent rejetés, tout en soulignant qu'il n'y a pas de contrainte budgétaire au vu de l'enveloppe allouée au STAFE.

Mme HARITÇALDE reconnaît que la DFAE a accepté de réintégrer beaucoup de dossiers qui avaient fait l'objet d'un rejet. Elle pense que le budget résultant de ces réunions, d'environ 1,1 M€, permet de réintégrer davantage de dossiers.

Mme LEGER relève que la DFAE a accepté de prendre en compte les critères qui étaient acceptés par le passé, notamment les projets de rénovation.

Mme LECOMTE fait état du découragement des associations qui ont vu beaucoup de projets refusés l'année dernière et du besoin de plus de transparence sur le dispositif et ses critères. Elle considère que la quasi-totalité des 78 projets rejetés respectent les critères et qu'il ne faut exclure que les projets dont les Français ne sont pas le public visé et l'association qui n'est pas enregistrée.

S'agissant des associations qui n'ont pas dépensé les subventions STAFE précédemment allouées, Mme LECOMTE demande à ce que les postes diplomatiques et consulaires soient interrogés afin de déterminer si les projets ont été terminés depuis le dépôt de la demande. Elle souligne que les élus se sont beaucoup investis dans l'étude des dossiers et que les postes ont pris part à l'examen.

M. MOREAU intervient sur l'évolution du nombre de projets en soulignant que ce nombre était en hausse en 2019. Il explique que la baisse sensible du nombre de projets depuis 2021 est en lien avec la crise sanitaire et qu'il ne faut pas négliger l'effet Covid. Il remarque que le resserrement des critères a aussi un effet sur le nombre de projets en décourageant les associations.

M. MAINGUY souligne l'importance d'avoir des critères cohérents et que la révision des critères de base du STAFE est nécessaire.

Le Ministre délégué rappelle que ce point avait déjà été évoqué lors de la réunion de la commission consultative en 2021 et que ce travail sera fait avec les élus et les représentants des associations nationales. Tous s'accordent pour reconnaître le dynamisme et l'engagement des Français établis à l'étranger et la nécessité de soutenir les associations qui ont été malmenées par la crise sanitaire.

Le Ministre délégué, les élus et les représentants des associations nationales procèdent à l'examen des dossiers.

A l'issue de l'examen, ils valident 186 projets pour un montant de 1 304 817 €, sont favorables à 7 projets sous réserve de précisions de la part des postes et rejettent 49 projets.

Le Ministre délégué souhaite que les élus, les représentants des associations nationales et la DFAE travaillent sur les critères du STAFE conformément à la proposition d'un groupe de travail faite par la Directrice à l'ouverture de la séance le 11 mars. Dans un premier temps, il invite les élus du comité représentant l'Assemblée des Français de l'étranger à réaliser un travail préliminaire pour faire des propositions sur les critères. Il clôt la séance.

A l'issue de la réunion, les postes sont interrogés. Au final, 192 projets sont validés pour un montant de 1 369 677 € et 50 rejetés.